



Info: Mutuelle

COORDINATION CGT GROUPE SAINT-GOBAIN

MUTUELLE DE GROUPE : ON PAIE LA CASSE !

Vendredi 7 septembre s'est tenue une réunion à la Défense sur la **Mutuelle complémentaire santé MALAKOFF**, la délégation comprenant toutes les organisations syndicales et des représentants « divers », comme il est prévu unilatéralement par Saint-Gobain.

D'après ce cabinet avec les garanties du contrat de base, les différents facteurs de dépenses sont largement couverts.

Mais le cabinet COURCELLES encourage les salariés à ne plus prendre l'option 2, cela coûte trop cher !

On peut et on doit se poser la question : pourquoi nous a-t-on proposée cette option il y a plus de 2 ans ? Dumping SARKOZY pour gagner le marché ?

Aujourd'hui le contrat groupe couvre 40 488 salariés : 50% sont de **Saint-Gobain industrie (20 128)**, pour le pôle Distribution 39% de **Point P (15 956)** et 11% de **Lapeyre (4 404)**.

De plus, il a été annoncé que les VERALLIA adhèreraient à ce contrat groupe avant fin 2013 ! Alors que ceux-ci ont leur propre mutuelle qu'ils gèrent pour la plupart et avec des accords locaux. Ils ne veulent pas de MALAKOFF et si le groupe veut la guerre, il va l'avoir !!

Les salariés en invalidité restent couverts tant qu'ils perçoivent une rente Malakoff.

Le coefficient familial est de **2,86** pour « Saint-Gobain industrie », **2,55** pour les Point P et **2,24** pour les « Lapeyre ».

Les postes de dépenses sont semblables d'une activité à l'autre :

11% en moyenne pour les visites médicales, **de 9% à 12%** pour l'hospitalisation (12% Point P), la pharmacie entre **11% et 14%**(Point Pet Lapeyre), entre **10% et 12%** pour les autres facteurs de dépenses.

Dans le nouveau décret, l'adhésion devient obligatoire pour les C.D.D., une portabilité égale à la durée du contrat, sans excéder 9 mois, est assurée avec le maintien de la part employeur.

Suivant le cabinet Courcelles les praticiens et les professionnels de la santé auraient tendance à surfacturer les prestations : l'effet est nul pour l'assuré, mais les caisses se vident plus vite qu'elles ne se remplissent.

Exemple : Une opération du ménisque peut être facturée 1 700€ en province est facturée 27 000€ à PARIS

Mais sur ce sujet la responsabilité n'est-elle pas des assurés eux-mêmes et de leur mutuelle ? Car quand il y a des mutuelles d'entreprise, avec les cabinets médicaux et les centres de soins (ad-oc) on ne rencontre pas ces problématiques.

Etre mutualiste c'est être syndicaliste, c'est-à-dire être « RESPONSABLE » et ne pas permettre à certains médecins, opticiens, dentistes, etc à s'en mettre plein les « fouilles ».

L'étude du Cabinet Courcelles démontre que pour 1€ cotisé, MALAKOFF rembourse jusqu'à 1,22€ hors frais de gestion à Saint-Gobain industrie, 1,12€ à Point P, et 1,14€ chez Lapeyre, ce qui rend le contrat groupe déficitaire de 3,8 Millions d'Euros, dont 3,55 millions d'euros à fin 2011. Le Cabinet Courcelles informe qu'il faudra accepter une nouvelle augmentation.

Il est prévu d'augmenter la cotisation de base de 2,88€ et l'option de 7,33€, c'est-à-dire pour certains +12% sur la cotisation de base et 24% sur l'option !

Ce qui est inadmissible de l'avis de la CGT.

Malakoff s'est engagé à communiquer sur le sujet, les Directions feront une information dans les C.E. et C.C.E. donc aucune décision de la part de ces instances, c'est ce qu'on appelle la démocratie Saint-Gobain.

- Lors des négociations la C.G.T avait revendiqué une cotisation unique sans forfait.
Nous devrions être tous égaux devant la maladie.
- La CGT avait souligné le fait que le cabinet Courcelles avait fait une étude tronquée et n'avait pas pris au sérieux la santé du personnel (les documents remis dans les CCE ont été truffés d'erreurs volontairement, comme la prime de naissance/le dentaire/ l'optique etc.) et, malgré cela, la direction de Saint-Gobain n'a vu que le côté économique en négligeant les prestations qui étaient mal réparties.
Le Cabinet Courcelles a imposé le groupe Malakoff sans aucun appel d'offre, mais bien entendu avec la bénédiction de Saint-Gobain, sans que les partenaires sociaux puissent intervenir. Résultat : sa cotisation soi-disant attractive était du dumping et aujourd'hui ce sont les salariés qui en paient les conséquences.

Sans compter que nos milliers de retraités de Saint-Gobain restent sur le carreau...